



Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires / suppléants : 62
- procurations : 15
- abstentions :
- votants : 77
- pour : 77

DÉLIBÉRATION n° 2020/218

L'an deux mille vingt et le 15 décembre à 18h00 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 09 décembre 2020, s'est réuni, à la salle des fêtes de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Mesdames et Messieurs, Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Fabienne LOHOU, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Jean-Bernard COLOMES, Jean-Marc DUPOUY, José DUFRECHOU, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Eric LUVISUTTO, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Danielle VIDAL, Nicolas COLOMES, Patricia CORREGE, Bernadette GACHASSIN, André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Sandrine DURAN, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Christine FAUGERE, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Lydie GAYE, Christiane ROTGE, Olivier REGIPA, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES.

Titulaires ayant donné procuration : Maryvonne HEGUY à Philippe SOLAZ, Maurice LOUDET à Philippe SOLAZ, Jean-Marc BEGUE à Joëlle ABADIE, Bernadette GACHASSIN à Noël ABADIE, Jean-Marc GRANIE à Christine FAUGERE, Martine LABAT à Jean-Yves BOUSSIER, Françoise PIQUE à Jean-Marie DA BENTA, Jean-Marc BABOU à Nicolas TOURON, Cindy SIBE à Gisèle ROUILLON, Alain MAILLE à Robert MONZANI, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Joël DEVAUD à Pascal LACHAUD, Jean-Paul COMPAGNET à Régine SARRAT, Gérard SABATHIE à François DABEZIES et Didier FAVARO à Elisa PANOFRE.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Pascale LEONARD, Jean-Marie VIGNES, Romain CAUCHOIS, Céline CASSAGNEAU, Isabelle ORTE, Véronique MAZOUÉ, Charles RODRIGUES, Guy RAYNAL, Carine VIDAL (quitte la séance à 21h20), Nathalie SALCUNI (quitte la séance à 21h50).

Objet : MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT DANS LES HAUTES-PYRENEES - Participation de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan

Au sein du chantier n°3 consacré à la Transition énergétique du Projet de Territoire Hautes-Pyrénées 2020-2030, il a été décidé de conduire une étude en vue de mettre en œuvre dans les Hautes-Pyrénées un service d'accompagnement de l'ensemble des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique de leur habitat.

Cette réflexion s'inscrivait dans la perspective de préparer le territoire à s'inscrire dans le cadre offert au niveau national par la mise en place du nouveau programme Service d'Accompagnement de la Rénovation Énergétique (SARE) financé par les CEE.

Ce programme est décliné par la Région Occitanie via un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le déploiement des Guichets uniques du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (SPIRE). En effet, la Région a décidé d'offrir via cet AMI un accompagnement financier à des collectivités volontaires dans la mise en place de ce service.

Les guichets uniques ont vocation à être les « portes d'entrées du service public » pour :

- animer la dynamique locale de la rénovation énergétique,
- orienter et accompagner les ménages vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation.

Ils contribuent à :

- améliorer la lisibilité et l'offre de service,
- simplifier au maximum la mobilisation du service pour les usagers,
- animer les dynamiques territoriales de la rénovation (offre et demande),
- conserver la couverture intégrale du territoire,
- accompagner le déploiement d'une offre d'accompagnement pour les projets de rénovation à destination des ménages.

Cibles des guichets uniques :

Tout public avec réorientation du ménage vers les dispositifs ANAH si éligible pour l'accompagnement et le financement spécifique de travaux

Accompagnement financier de la Région :

- Subvention forfaitaire calculée sur la base de la population soit pour les Hautes-Pyrénées environ 137 000 € par an auxquels s'ajoutent une part forfaitaire selon les résultats obtenus
- Annualité de l'engagement du financement de la Région mais dans le cadre d'un prévisionnel triennal 2021-2023
- Taux d'intervention : 70 % du budget global
- Éligibilité des dépenses Ressources humaines, frais connexes et programme d'actions : animation, communication, formation, suivi-évaluation

Les travaux ont conclu à la pertinence de la mise en place du service selon les principes proposés par le cahier des charges régional. Les constats et motivations trouvent un écho fort dans les Hautes- Pyrénées.

Compte-tenu des spécificités du territoire, l'échelle départementale a été considérée comme la plus appropriée afin de tendre vers une couverture homogène du territoire, de s'appuyer sur les ressources existantes et rechercher des mutualisations.

Les collectivités étant seules éligibles à l'AMI régional, une réunion spécifique entre Ambition Pyrénées, le Département et les 9 EPCI renouvelés suite aux élections municipales a été organisée le 4 septembre 2020.

A cette occasion, sur la base de la présentation des attentes de l'AMI et du travail réalisé, les intercommunalités, toutes représentées, ont décidé unanimement de solliciter de Département pour assurer l'élaboration du projet puis sa mise en œuvre avec leur concours financier.

L'année 2021 est destinée :

- à structurer la communication,
- à développer et coordonner les actions de sensibilisation auprès des ménages, des artisans, et des autres cibles (acteurs de l'immobilier, tertiaire, etc.), en articulation avec les collectivités locales, les structures partenaires, et les acteurs des OPAH ;
- à assurer la continuité de l'accueil du public en structurant la participation de tous les partenaires pour concrétiser la réalisation de ce guichet unique.

LE PARTENARIAT FINANCIER PREVISIONNEL

Sur la base des principes d'intervention définis par l'AMI et des besoins identifiés par l'étude conduite par Ambition Pyrénées, le budget prévisionnel annuel est établi comme suit :

		2021	2022	2023
Ressources humaines		114 221 €	136 026 €	136 026 €
Frais connexes (fonctionnement et missions)		22 500 €	22 500 €	22 500 €
Programme d'actions		67 300 €	67 000 €	67 000 €
Total arrondi		204 000 €	226 000 €	226 000 €
Part Région		142 397 €	147 297 €	154 697 €
Soit en % du budget		70%	65%	68%
Reste à charge CD + EPCI		61 603 €	78 703 €	71 303 €
Proposition de répartition :				
Département 25% du reste à charge		15 401 €	19 676 €	17 826 €
EPCI 75% répartis selon part de population		46 202 €	59 027 €	53 477 €
CA TLP	53,67%	24 796,61 €	31 679,93 €	28 701,24 €
CC Adour Madiran	10,58%	4 888,17 €	6 245,08 €	5 657,89 €
CC Pays de Trie et du Magnoac	3,02%	1 395,30 €	1 782,62 €	1 615,01 €
CC Coteaux de la Vallée de l'Arros	4,87%	2 250,04 €	2 874,63 €	2 604,34 €
CC Plateau Lannemezan	7,73%	3 571,41 €	4 562,81 €	4 133,79 €
CC Haute Bigorre	7,30%	3 372,75 €	4 308,99 €	3 903,84 €
CC Neste Barousse	3,15%	1 455,36 €	1 859,36 €	1 684,53 €
CC Pyrénées Vallées des Gaves	6,68%	3 086,29 €	3 943,02 €	3 572,28 €
CC Aure Louron	3,00%	1 386,06 €	1 770,82 €	1 604,32 €

Le Département des Hautes-Pyrénées, maître d'ouvrage de la démarche, sollicite un positionnement de principe de la CCPL pour prendre part à ce projet.

Une convention de partenariat triennale sera proposée début 2021 afin d'en définir les modalités opérationnelles.

Le président propose :

- d'approuver les principes de mise en œuvre de cette nouvelle activité sous la maîtrise d'ouvrage du Département des Hautes-Pyrénées telle que décrite ci-dessus,
- de donner un avis favorable de principe à la participation de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan,
- de prévoir d'inscrire les crédits afférents à notre participation au BP 2021.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

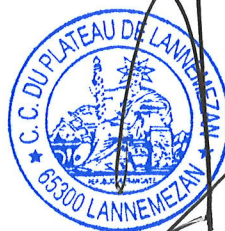
Décide

- d'approuver les principes de mise en œuvre de cette nouvelle activité sous la maîtrise d'ouvrage du Département des Hautes-Pyrénées telle que décrite ci-dessus,
- de donner un avis favorable de principe à la participation de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan, sur les bases financières présentées par le département des Hautes-Pyrénées,
- de prévoir d'inscrire les crédits afférents à notre participation au BP 2021.

Affichée le 23 DEC. 2020

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.